

14H00—16H00: LE CONTENTIEUX DE L'EXECUTION

La juridiction compétente
Les fondements de la contestation
Les voies de recours

Par Me Hyacinthe FANSI, Avocat au Barreau du Cameroun

16H00—17H00: TRAVAUX DE SYNTHESE

Rapport de la formation, Communication des modèles d'Actes de procédure étudiés et Tableau des délais de procédure.

Par Me Aurélien DJENGUE et Me Danielle MOUKOURI, Avocats

Modératrice: Me Danielle MOUKOURI, Avocat aux Barreaux du Cameroun et du Nigéria, Enseignante - Droit et procédures de Common Law, Master Professionnel, Université d'Abomey-Calavi, BENIN

19H00: Cocktail dinatoire et Networking

Sous le haut patronage du Secrétaire Permanent de
l'OHADA,

La Fédération Camerounaise des Clubs OHADA et

Le Cabinet d'Avocats *D. MOUKOURI & Partners*

Organisent

« **Les Journées du Professionnel OHADA** »
du 21 au 23 Octobre 2013 à Douala,
Sur le thème:

**LE RECOUVREMENT DES CREANCES
DANS L'ESPACE OHADA :
LA PRATIQUE**



Conçues et organisées par des Avocats et experts en droit OHADA d'Afrique Centrale et d'Afrique de l'Ouest,

« **Les Journées du Professionnel OHADA 2013** », au fait de l'actualité de l'adhésion de la République Démocratique du Congo à l'OHADA, ont pour objectif de répondre aux besoins d'efficacité pratique formulés par les Avocats et Juristes de l'espace OHADA en général et de la RDC en particulier, en leur offrant les moyens de renforcer leur capacité à :

- Définir quelle créance fera l'objet de recouvrement par voie de procédure simplifiée
- Identifier les défaillances des parties
- Elaborer la meilleure stratégie de recouvrement
- Rédiger les actes de procédure nécessaires
- Maîtriser les délais de procédure
- Exécuter diligemment les décisions de justice

Lieu: Salle de Conférence du **Cabinet D. MOUKOURI & Partners**, sis au 1068, Boulevard Ahmadou Ahidjo, Face Afriland First Bank - Ancien Dalip, Akwa, Douala - Cameroun.

PROGRAMME

Thématique générale : Actualités des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution

Lundi, 21 Octobre 2013 :

8H30 – 9H30: Accueil et enregistrement des participants — Café

9H30 – 10H00: Allocutions

- **Pr Dorothé COSSI SOSSA**, Secrétaire Permanent de l'OHADA
- **Me Charles TCHAKOUTE PATIE**, Représentant du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun
- **Pr Ephraïm NGWAFOR**, Ancien Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé II, Avocat au Barreau du Cameroun

10H00 - 10H30: Présentation introductive et plan de la formation

10H30 – 12H30 : L'INJONCTION DE PAYER ET L'INJONCTION DE RESTITUER

- Conditions
- Procédures

Par Me MBOCK BIUMLA, Avocat, Président du Directoire des Professions Libérales, Fédération Camerounaise des Clubs OHADA

12H30—14H00: Déjeuner

14H00—16H00: LES MECANISMES DE CONTESTATION

L'Opposition à injonction de payer

L'Opposition à injonction de délivrer ou de restituer

Par Me Mustapha NGOUANA, Avocat au Barreau du Cameroun

Mardi, 22 Octobre 2013:

8H00—9H00: Café

9H00 — 12H30: LE TITRE EXECUTOIRE

Les décisions juridictionnelles revêtues de la formule exécutoire

Les décisions juridictionnelles exécutoires sur minute

Les actes et décisions juridictionnelles étrangers et les sentences arbitrales

Les actes notariés revêtus de la formule exécutoire

Les titres dispensés de la formule exécutoire

Par Pr Joseph DJOGBENOU, Agrégé des Facultés de Droit, Avocat au Barreau du Bénin

12H30—14H00: Déjeuner

14H00—16H00: LES VOIES D'EXECUTION

La saisie conservatoire des biens meubles corporels

Par Pr Joseph DJOGBENOU, Agrégé des Facultés de Droit, Avocat au Barreau du Bénin

La saisie conservatoire des créances

Par Me Michel ETIA, Avocat au Barreau du Cameroun

Mercredi 23 Octobre 2013:

8H00—9H00: Café

9H00 — 12H30: LA SAISIE ATTRIBUTION DES CREANCES

Par Me Pierre EBOSSÉ, Avocat au Barreau du Cameroun